



COMMUNE DE GIGNAC / INFO COVID 19 – CONFINEMENT

RAPPEL : LES PRINCIPALES MESURES NATIONALES

- ✓ Port du masque obligatoire, excepté les locaux d'habitation, pour toute personne de 6 ans et plus, lorsqu'elle accède ou demeure sur la voie publique et dans l'ensemble des lieux ouverts au public.
- ✓ Les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de 6 personnes sont interdits, sauf pour les rassemblements, réunions ou activités à caractère professionnel, les services de transport de voyage, les ERP autorisés à ouvrir, les cérémonies funéraires et les cérémonies publiques ;
- ✓ Tout déplacement de personne hors de son lieu de résidence est interdit sauf exceptions prévues par les attestations ;
- ✓ Les établissements et services d'accueil du jeune enfant sont ouverts et peuvent accueillir des enfants ;
- ✓ Les commerces ouverts sont détaillés à l'article 37 du décret : « commerces essentiels »
- ✓ Les restaurants et débits de boisson ne peuvent accueillir du public. Pour autant, les restaurants peuvent continuer leurs activités de livraison et de vente à emporter ;
- ✓ Les établissements de culte sont autorisés à rester ouverts. Les rassemblements ou réunion en leur sein est interdit à l'exception des cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes.

PLAN DE CONTINUTE D'ACTIVITE (PCA) DES SERVICES MUNICIPAUX

- ✓ L'Hôtel de ville reste ouvert au public et fonctionne normalement dans le respect des gestes barrières, aux heures habituelles : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h / 04.67.57.01.70
France Services qui a ouvert ses portes le 2 novembre est ouvert / 04.48.18.33.10
Les mariages peuvent être célébrés avec 6 personnes + l' élu + l'agent administratif.
Les cérémonies funéraires : nombre maximum de personnes autorisées : 30 (officiants inclus) que ce soit dans un lieu de culte, dans un cimetière ou un crématorium. Les moments de convivialité qui suivent souvent ces cérémonies sont, en revanche, interdits dès lors que le port du masque ne peut y être respecté de manière continue (c'est-à-dire s'il y a à boire et à manger).
- ✓ Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reçoit sur rendez-vous uniquement au 04.67.57.01.72 et reste attentif aux personnes en situation d'isolement ou de difficultés sociales qui seront signalées.
Suspension des permanences en mairie de l'APIJE, du CIDFF – centre d'information sur le droit des femmes et des familles (permanences téléphoniques – 04 67 72 00 24) et de CFFM – carrière et formation (RDV téléphoniques).
- ✓ Les ateliers des services techniques fonctionnent normalement avec les priorités suivantes :
Propreté / sécurité de la voirie / sécurité et entretien des bâtiments ouverts au public / sécurité des bâtiments fermés au public / espaces verts / 04.67.57.01.23

- ✓ La police municipale, également, fonctionne normalement permettant d'assurer la sûreté, la salubrité et la tranquillité de la ville / 04.67.57.84.57
- ✓ La médiathèque rouvre ses portes dès le samedi 28 novembre. Le service « drive » est toujours opérationnel pour le retrait des livres par les adhérents qui auront réservé / 04.67.57.03.83
- ✓ Le Centre Social le Mescladis assure une permanence administrative au 04.34.22.67.37 et permet d'accéder aux ordinateurs pour les démarches administratives mais ne peut plus assurer d'activités en faveur des familles.
 Concernant l'occupation des locaux : les actions de parentalité sont maintenues.
 Les organismes de formations ont également le droit de poursuivre leurs activités.
 Lundi après-midi : le LAEP de 13h30 à 18h30 dans la grande salle Frayssinhes
 Permanence Ecole des Parents et des Educateurs de 13h30 à 18h :
 1 lundi / 2 au Mescladis, 1 lundi / 2 à la MDJ
 Mardi : 9h-16h Permanence de Face Hérault : dans l'espace maternel
 Mardi soir de 19h à 21h : association Grandir Ensemble salle Frayssinhes
 Mercredi : ALAE dans les locaux de la maternelle et du primaire
 Jeudi : Permanence des CEMEA : 9h-17h dans l'espace maternel
 Jeudi : CLAS de 16h00 à 17h30 dans l'espace maternel et cours anglais de 17h à 19h salle Frayssinhes
 Vendredi : Alphabétisation 9h à 16h
 Vendredi : cours espagnol : 19h
 Samedi 22 novembre : université des parents de l'association Grandir Ensemble
 Enfin, la Maison des Jeunes peut ouvrir dans le cadre du Péri-scolaire, le mercredi de 11h30 à 18h.
- ✓ Les accueils de loisirs maternel, élémentaire et adolescents fonctionneront normalement / 04.34.22.67.37
- ✓ La régie d'électricité Gignac Energie fonctionne normalement / 04.67.57.52.30
- ✓ Le marché du samedi matin est maintenu uniquement pour les étals alimentaires. Seuls les commerces alimentaires ou qui proposent la vente de graines, semences, et plants d'espèces fruitières ou légumières sont autorisés dans les marchés. La foire de novembre est annulée. Ce jour-là il y aura le marché sur le Jeu de Ballon et l'Esplanade.
- ✓ Les écoles seront ouvertes avec un protocole sanitaire renforcé
- ✓ L'EHPAD met en application toutes les directives de l'ARS et offre aux résidents des conditions optimales de sécurité sanitaire.
- ✓ Fermeture des salles municipales et du site de la Meuse pour les activités sportives, artistiques ou réunions des associations. Les Etablissements recevant du public (ERP) sportifs de plein air ou couverts peuvent continuer à accueillir des groupes scolaires et périscolaires mais aussi, pour les ERP couverts, les assemblées délibérantes des collectivités et leurs groupements et les réunions de personnes morales ayant un caractère obligatoire.

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA) DES SERVICES INTERCOMMUNAUX

L'ensemble des services publics de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault sont maintenus, dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur.

L'accueil est ouvert au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h et le vendredi de 8h30 à

12h30 et de 14h à 17h, 2 parc d'activités de Camalcé à Gignac, et accessible par téléphone au 04 67 57 04 50. www.cc-vallee-herault.fr

Crèches multi-accueils et le Relais d'Assistantes Maternelles

Les crèches intercommunales restent ouvertes. Tout est mis en œuvre pour accompagner les parents, dans le respect des protocoles sanitaires mis en place dans chaque structure. Les parents vont bénéficier d'une attestation de déplacement spécifique pour déposer et récupérer leurs enfants. Les animatrices du Relais d'Assistantes Maternelles au Domaine des Trois Fontaines (Le Pouget) sont disponibles par téléphone au 04 67 56 41 94, Emilie Texier au 06 43 34 62 00 et Magali Victoria au 06 46 49 45 28 - ram.ccvh@cc-vallee-herault.fr.

Gestion des déchets et service des eaux

Le service gestion déchets ménagers et la collecte des déchets résiduels et biodéchets sont maintenus dans les conditions habituelles. Contact par téléphone du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h au 04 67 57 65 63 ou par mail service.dechets@cc-vallee-herault.fr.

Les déchèteries, dont la gestion est assurée par le Syndicat Centre Hérault, restent ouvertes : www.syndicat-centre-herault.org.

L'accueil du public par le service des eaux (eau potable et assainissement) est également maintenu dans les conditions habituelles : du lundi au vendredi de 8h à 13h. servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr - clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr 04 67 57 36 26.

Service aux entreprises

Le service Développement économique reste à la disposition des entreprises du territoire pour les conseiller et les accompagner au 04 67 57 16 74 aux horaires suivants : 9h-12h/14h-17h30 ou par mail : conomie@cc-vallee-herault.fr.

La communauté de communes rappelle que dans le cadre de son plan d'urgence et de relance économique, elle a abondé le fonds L'OCCAL, créé par la Région, à hauteur de 120 000 €. Toujours actif, il attribue aux professionnels du tourisme, commerçants, artisans des avances remboursables ou des subventions d'investissement. [Plus d'infos ici](#).

Permanences ADIL et Rénovissime

Habituellement dans les locaux de la communauté de communes, ces permanences sont remplacées par des permanences téléphoniques sur rendez-vous, à savoir, pour l'ADIL : un lundi sur deux (le 2 et le 16 novembre) de 14h à 17h au 04 67 55 55 55

Les modalités des permanences du Programme d'intérêt général Rénovissime seront prochainement communiquées.

Grand Site de France

Les permanences organisées par l'architecte et la paysagiste conseil du Grand Site de France sont maintenues, sur rendez-vous, les premiers jeudis du mois. Renseignements : service.ads@cc-vallee-herault.fr - 04 67 57 00 08.

Etablissements culturels

L'école de musique intercommunale, les médiathèques et bibliothèques, ainsi qu'Argileum – la Maison de la poterie sont fermés au public. La mise en place, par certaines bibliothèques du réseau intercommunal, d'un système de drive, est à la réflexion. bibliotheques.cc-vallee-herault.fr

Annulation d'événements

la communauté de communes annule tous les spectacles programmés dans le cadre de l'action culturelle jusqu'au 1^{er} décembre. En effet, un grand nombre de ces spectacles accueillent un public d'enfants ou

impliquent des élèves de l'école de musique. Les visites de groupes ainsi que les ateliers organisés à l'abbaye d'Aniane et à Argileum sont également annulés.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Déchèteries du Syndicat Centre Hérault :

Les déchèteries seront ouvertes avec les consignes sanitaires déjà mises en place (port du masque obligatoire, distanciation, régulation des entrées...) et ce jusqu'à nouvel ordre.

ORGANISMES SOLIDAIRES

Friperie de l'âne

Fermeture de la Friperie jusqu'à nouvel ordre

Epicerie Sociale

Fermeture de la vestiboutique

Epicerie ouverte- accès sur orientation d'un travailleur social

Secours Catholique

Permanence tous les jeudis de 15h-16h30 sur rdv et orientation d'un travailleur social

Prise de rdv par mail : secourscatholique@associations-gignac.fr

ou par téléphone : 04-67-57-51-55 / 06-49-17-63-04

Resto du Cœur

Inscriptions le 5 novembre de 9h-12h allée du Rivelin

Distribution prévue le 27/11 de 9h-12h

Secours populaire

Ouvert les mercredis et vendredis de 10h à 12h pour les urgences et nouvelles inscriptions

les mercredis et vendredis de 13h30 à 16h30 pour l'alimentation solidaire pour les personnes déjà inscrites

SERVICES D'AIDE A LA PERSONNE (ADMR, Présence Verte, O2)

Pas de consignes à l'heure actuelle de l'ARS, les services d'aide à domicile fonctionnent normalement.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le Service Territorial de la Solidarité du Conseil départemental de l'Hérault

de Gignac fonctionne sur rendez-vous au 04-67-67-30-50

La Mission locale Jeunes (pour les 16-25 ans) est ouverte sur rendez-vous, les contacts par courriel ou par téléphone sont privilégiés.

INFORMATIONS SUR LES TESTS

Tests antigéniques à Gignac :

Dans les anciens locaux de Peugeot chemin du Moulin de Carabotte (en face d'Intermarché)

Centre ouvert du lundi au samedi de 14h à 16h.

Les résultats sont plus rapides puisqu'ils sont communiqués sur place en une dizaine de minutes.

Ces tests antigéniques par prélèvement nasal sont effectués par des pharmaciens et infirmiers et sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Le centre peut accueillir les personnes symptomatiques ou asymptomatiques, sans ordonnance et sans rendez-vous.

La priorité doit néanmoins être donnée aux personnes symptomatiques qui doivent, dans ce cas, faire le test dans un délai de 4 jours après apparition des symptômes pour qu'il soit efficace.

En revanche, les personnes identifiées officiellement comme cas contact ou faisant partie d'un cluster ne

doivent pas s'y rendre mais suivre les consignes qui leur sont données.

Tests PCR de dépistage du Covid-19 :

Test obligatoire pour entrer en Etablissement de Soins.

Test à réaliser immédiatement car vous présentez des symptômes évocateurs de Covid.

Test à réaliser immédiatement car vous vivez sous le même toit qu'un sujet Covid positif.

Test à réaliser 7 jours après votre dernier contact prolongé avec un sujet Covid positif.

Pour un test optimal :

Ne pas fumer pendant les 30 minutes précédentes.

Pas de pulvérisation nasale pendant les 30 minutes précédentes.

Mouchez-vous immédiatement avant la réalisation du test.

Faites glisser votre masque sous le nez, et conservez-le devant la bouche.

Lieu de réalisation du test :

=> à domicile par l'infirmière ou l'infirmier de votre choix

=> sur rendez-vous, au Drive Covid du Laboratoire d'Analyses Médicales Labosud à Clermont l'Hérault :

appeler le 04.67.96.03.69

=> sur rendez-vous, au Drive Covid d'Aniane : appeler le 07.50.02.42.27 entre 9h et 12h.

=> pour connaître les autres centres de prélèvement proches de chez vous, rendez-vous sur le site du gouvernement [santé.fr](https://www.gouvernement.fr/santé).

Délai d'obtention du résultat : 24 h à 72 h.

Le prélèvement peut être conservé 24h à température ambiante.